

**Procès verbal du
Comité de Partenaires (CdP)
du 5 avril 2018**

Etaient présents: M. Eric Leclerc (direction)
M. Louis-Phillipe Surprenant (direction)
Mlle. Kathryn Kolber (élève)
M. Luc Morin (parent)
Mme. Suzana Straus (parent)
Etait absent : M. Felix Todd (élève)

Pas de membres de CUPE et du SEPF.

1) Ouverture de la rencontre à 17h13.

2) et 3) L'ordre du jour et le procès verbal sont adoptés. Ajout des points sur la politique d'intégrité et le code de vie à l'ordre du jour.

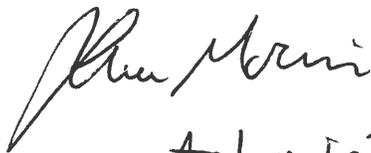
3) Politique d'intégrité. La version finale de la politique pour les 10^e-12^e années est adoptée par consensus.

4) Code de vie. Le comité se penche sur l'affiche préparée par le graphiste. Le comité suggère des changements au texte et à l'image utilisée (ex. pas d'élèves de Jules-Verne sur la photo).

5) Projet éducatif. M. Leclerc et M. Surprenant nous présentent le projet éducatif pour l'année scolaire 2018-19. Le projet reprend les grandes lignes des projets de l'année précédente. Il est adopté par consensus.

6) Programmation. M. Leclerc et M. Surprenant nous présentent la dotation obtenue à date pour l'année scolaire 2018-19, ainsi que les choix de cours proposés pour les élèves de la 11^e et 12^e année. Plus de détails à suivre à la prochaine rencontre.

7) Levée de la réunion à 19h35. Prochaine réunion : le 9 mai pour travailler la programmation 2018-19 et le code de vie.



Adopté 9 mai 2018

PROJET ÉDUCATIF 2018-2019

PRÉSENTATION

En septembre 2016, le Conseil scolaire francophone se dotait d'un nouveau plan stratégique. Celui-ci élaboré suite à la consultation de l'ensemble de la communauté et validé par le Conseil d'administration du CSF (le 25 juin 2016) indique les grandes orientations du conseil scolaire pour les années à venir.

Certains aménagements sont essentiels afin que le projet éducatif annuel puisse répondre à ces nouveaux objectifs. Ainsi donc, la plan de réussite et les projets éducatifs spéciaux écoles disparaissent. Les trois (3) priorités et les six (6) orientations du plan stratégique forment désormais l'ossature du projet éducatif. Chaque école doit mettre en place au moins une initiative pour répondre à chacune des catégories (CA du 28 mai 2016).

Ce qui ne change pas :

- Dotation du personnel

Janvier – février : La dotation de base est attribuée à chaque établissement en conformité avec les prévisions annuelles d'augmentation d'effectifs, les nouveaux paramètres de dotation (révisés) et le profil des écoles (révisé). Cette première dotation représente 80% de la dotation totale de l'établissement pour l'année en voie de préparation.

Mars – Avril : Une dotation complémentaire s'ajoute. Elle se compose :

- ✓ de la répartition des fonds ciblés de « Education Funds » (voir processus SEPF et SCFP);
- ✓ des projections du bureau central en francisation, anglais langue d'apprentissage et désignation;
- ✓ de l'orientation (si possible) de fonds spéciaux (ex : en 2016-17 orthopédagogie /400, dotation désignation Q et R);
- ✓ des désignations autochtones;
- ✓ de l'attribution des fonds liés au Projet éducatif de chaque établissement.

Septembre – octobre : Une dernière dotation est dirigée vers les écoles. Elle comporte la répartition des ressources rattachées au :

- ✓ Projet lien;
- ✓ Nouveaux immigrants (TEFIÉ);
- ✓ Fonds d'urgence (APS);
- ✓ Actualisation des dotations antérieures liées aux effectifs, aux projections en francisation; anglais langue d'apprentissage et désignations.

Ainsi donc, depuis janvier 2017, le Projet éducatif s'articule de la façon suivante :

Ne fait plus partie	Fait partie
La dotation administrative; L'enseignement à l'élémentaire; L'enseignement au secondaire; L'enseignement spécialisé; Le personnel de soutien.	La mise en œuvre du Plan stratégique

DOTATION 2018-2019

DOTATION DE BASE (Fin janvier 2018)

80-85% de la dotation
(voir paramètres de dotation)

✧ Ex: Révision profil des écoles



MARS-AVRIL 2018

- ✧ Education funds (SEPF + SCFP)
- ✧ Projection francisation, ALA, désignation
- ✧ Fonds spéciaux: ortho /400 Q&R (consultation)
- ✧ Désignations autochtones (consultation)
- ✧ Projets éducatifs



SEPTEMBRE-OCTOBRE 2018

- ✧ Projet LIEN
- ✧ Nouveaux immigrants (TÉFIÉ)
- ✧ Fonds d'urgence (APS)
- ✧ Actualisation (1701)
- ✧ Autre

- Réalisation du Projet éducatif

Le 26 septembre 2015, le Conseil d'administration du CSF établissait que le « school plan » ou Projet éducatif soit élaboré par le Comité des partenaires dans chacune des écoles sous sa juridiction.

Cette volonté, outre le fait de s'appuyer sur la Loi scolaire de la Colombie-Britannique (article 8.3.1) qui ne modifie en rien la Loi 11, est uniquement motivée par la volonté de consultation et de participation des parents, des enseignants, des membres du personnel de soutien, des élèves et des membres de la communauté.

Le Comité du personnel de par sa composition et son rôle (Convention collective du CSF et des enseignants A.38.3) ne peut répondre à la volonté du CA Le projet éducatif ne peut y être élaboré. En revanche, en vertu de l'article A.39, de la convention collective, relatif à l'accès à l'information, une fois entériné par le bureau central, le projet éducatif de l'école peut être présenté au Comité du personnel pour présentation de recommandation.

	Élaboration	Validation	Présentation
Date	Novembre- février	Février-mars	Mars-avril
Instance	Comité des partenaires	Conseil exécutif	Comité du personnel

La remise du formulaire du projet éducatif est fixée au 30 mars 2018. Veuillez svp l'envoyer à l'attention de Mme Hébert-Jensen qui fera parvenir par la suite le calendrier des rencontres individuelles.

Pour l'année 2018-19, les fonds attribués à la mise en œuvre du projet éducatif sont de 350 000\$

**PROJET ÉDUCATIF
2018-2019**

Nom de l'école :

École secondaire Jules-Verne

Nom de la direction :

Éric Leclerc

Nom des membres du comité des partenaires :

Nom	Représentant
Luc Morin	Parent
Suzana Straus	Parent
Kathryn Kolber	Élève
Félix todd	Élève
Éric Leclerc	Direction
Louis-Philippe Surprenant	Direction-adjointe

Dates de rencontre à des fins d'élaboration du projet éducatif :

27 octobre 2017	11 janvier 2018
2 novembre 2017	18 février 2018
23 novembre 2017	1 mars 2018
7 décembre 2017	

Dans l'identification et le choix des orientations, une flexibilité est offerte avec comme objectif global que toutes les orientations aient été couvertes au bout d'un terme de 4 ans.

À titre indicatif, veuillez svp inscrire les priorités et les orientations établies l'année dernière.

Priorités 2017-2018	Orientation 2017-2018
1	A et B
2	A et B
3	A et B

PRIORITÉ #1
UNE ÉDUCATION INNOVANTE

ORIENTATION A

Un apprentissage personnalisé, diversifié et flexible pour la réussite scolaire de tous les élèves.

OU... Orientation B ci-après

Intitulé de l'initiative

**Projet d'accélération en Mathématiques Math+
Choix de cours niveau supérieur au diplôme**

Rationnel

Situation de départ [résultats d'examens, taux, etc.] : Par le passé, l'école secondaire Jules-Verne perdait jusqu'à 35% de sa clientèle après la 7^e année. Après avoir effectué un sondage auprès des familles qui nous quittaient, il s'est avéré que celles-ci nous quittaient pour des écoles qui offrent des programmes à vocations particulières. De plus, les élèves qui nous quittaient étaient principalement des élèves qui désiraient se surpasser et relever des défis supplémentaires en mathématiques.

Tel que formulé dans les études de John Hattie, l'accélération est un des facteurs les plus importants sur la réussite scolaire des élèves. Ce faisant, en offrant une telle initiative nous répondons à un besoin de notre clientèle (<https://visible-learning.org/hattie-ranking-influences-effect-sizes-learning-achievement/>).

En ce qui concerne le choix de cours NS au diplôme, Jules-Verne offrait jusqu'à l'année 2017 un diplôme sans options au niveau supérieur (Anglais, Français, Histoire) plusieurs élèves avec un profil « sciences » refusaient de prendre le diplôme, car ils préféraient se concentrer sur leurs cours de sciences au lieu de mettre leurs efforts dans des cours de langues et sciences humaines. Afin de ne pas laisser les élèves moins « axés sur les mathématiques » en reste il a été décidé d'offrir en même temps l'option d'Arts NS.

Description de l'initiative

Offrir la possibilité aux élèves de suivre un cours accéléré en Mathématiques (niveaux 8 & 9) lorsque ceux-ci sont en 8^e année.

Une telle initiative permet de conserver des élèves « forts » qui nous aurait quitté pour des programmes à vocation particulière. Un tel programme nous permet aussi de nous distinguer au niveau de la 8^e par rapport aux autres écoles du secteur.

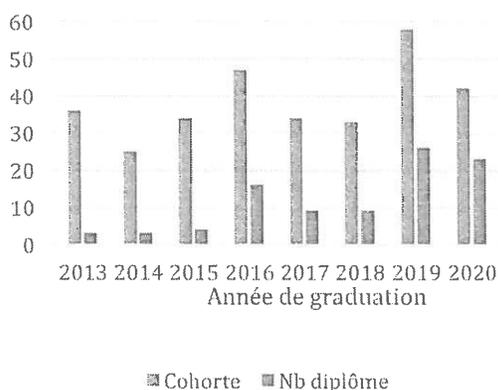
L'avantage du programme accéléré en Mathématiques est que les élèves inscrits plus tard au diplôme du Bac international passeront leurs examens de mathématiques IB lors de leur première année au Bac international (de façon anticipé) ce qui leur permet de choisir entre un cours optionnel et une période d'étude en 12^e année à l'intérieur de leur horaire. (Notez que les élèves restent à temps plein en 12^e dû à la quantité de cours exigé pour le programme du diplôme.)

Ce cheminement pourrait aussi potentiellement permettre aux élèves de refaire leur cours de mathématiques en 12^e s'ils ne sont pas satisfaits de leur note.

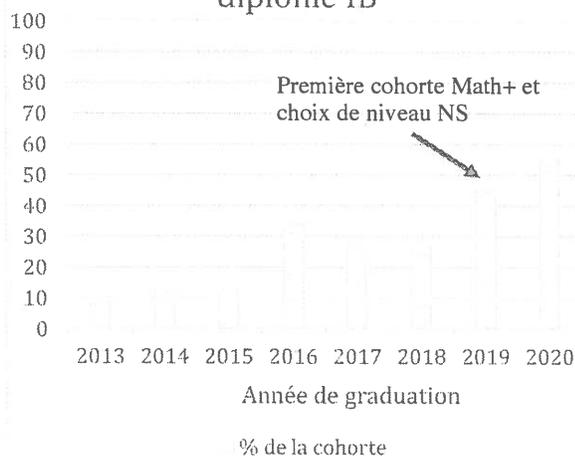
Un élève peu en sortir à tout moment et reprendre son cours de mathématiques l'année suivante au besoin (il n'aurait alors aucun retard, car il perdrait simplement son accélération. Un enfant n'ayant pas intégré la cohorte en 8^e peut aussi décider d'accélérer son cours en faisant un cours d'été et rejoindre ces pairs en accéléré en septembre suivant.

Dans le même ordre d'idée, offrir un cours de sciences et arts NS a aussi permis d'augmenter les nombres de diplômes (année record de 26 en 11^e) divisé en 3 profils : 9 (Histoire NS), 5 (Arts NS), 13 (Biologie NS)

Étude de l'inscription des élèves au programme du Diplôme IB



% de la cohorte choisissant le diplôme IB



Moyen ou budget requis

- ✓ ETP, heures d'AP, montant, développement professionnel, etc.
- ✓ 0,1429 afin de créer une division Math+ en mathématiques 8. Possibilité de devoir ouvrir des classes de mathématiques (10-11-12) en fonction des nombres d'élèves inscrit, mais normalement le projet Math+ s'autofinance et s'intègre à même l'horaire.
- ✓ .0952 (sur deux ans) pour le choix supplémentaire de niveau supérieur

Objectifs envisagés

- ✓ À court terme, augmentez le nombre d'élèves conservés à l'école entre la 7^e et la 8^e année
- ✓ À moyen et long terme : Augmenter le nombre d'élèves choisissant de faire le diplôme du BI

Tableau récapitulatif

	Situation de départ	Objectifs envisagés			
		2017-18	2018-19	2019-20	2020-2021
Cible chiffrée Maintenir et augmenter : + 60 élèves en 8 ^e année Maintenir et augmenter : + 40% des élèves de 11 ^e choisissant le diplôme IB.	Proportion importante de nombre d'élève inscrit en Math + , mais réduction importante du nombre d'élève en 8^e (33) pour la cohorte 2017-18 Augmentation importante du nombre d'élève au diplôme en 11^e (26 ou 44%)	Retrouver 3 classes de 8 ^e Maintenir de taux d'inscription au diplôme IB à + de 40% des élèves. Tous les élèves prennent au moins 1 cours IB dans leur horaire.	Dépasser et maintenir le cap des 350 élèves au secondaire Dépasser le cap de 50% des élèves qui choisissent de faire le diplôme IB. Augmenter les choix de cours.		Atteindre le cap des 400 élèves. Avoir plus de 60 élèves à tous les niveaux.

ORIENTATION B

Un personnel engagé, bénéficiant d'un accompagnement et d'une formation continue, adaptés aux nouvelles pédagogies et technologies ainsi qu'aux recherches probantes.

Cette orientation est liée à la priorité 2 orientation B

Intitulé de l'initiative

Le développement de la collaboration entre enseignants pour la construction de la progression des apprentissages et de l'élaboration de projets interdisciplinaires.

Ainsi que :

Le développement des compétences essentielles. (En lien avec les nouveaux programmes d'étude.)

- *Les compétences de communication
- *les compétences de réflexion
- *les compétences personnelles et sociales

Rationnel

L'efficacité collective des enseignants (« collective teacher efficacy ») est 2^e dans le classement de John Hattie sur les facteurs qui influence le plus la réussite des élèves.

Depuis 2015, l'école a mis en place des communautés d'apprentissage professionnelles. Avec l'arrivée des nouveaux programmes d'étude, ces CAP devaient permettre aux enseignants de bénéficier de temps de rencontre (sur leur temps de travail, en présence d'un suppléant) pour rencontrer, se concerter et échanger entre eux. Ces temps de rencontre sont nécessaires si nous voulons donner un sens aux compétences essentielles et si nous voulons que l'élève lui-même trouve un sens à ces compétences essentielles en permettant aux enseignants d'organiser des projets et /ou activités de classe qui relient ces compétences.

Malheureusement, l'expérience des années 2015-2017 nous a démontré qu'une telle organisation est impossible pour nous en raison du manque de personnel au sein du CSF. C'est pourquoi il a été proposé de faire autrement en 2017-2018.

Dans le but de développer un programme solide de la 7^e à la 12^e année, nous devons travailler sur une construction des apprentissages et le développement des compétences essentielles pour le secondaire.

Description de l'initiative

Afin de développer les aptitudes des enseignants de travailler de concert, il nous paraît impératif qu'ils bénéficient d'occasion de participer à des temps de concertations commun. Il a été avancé que les meilleurs temps de rencontres dont puissent bénéficier les enseignants sont des temps de concertation organiser sur leur lieu de travail en compagnie de leurs pairs.

Ce faisant, nous modifions donc l'horaire de la journée d'enseignement lors des rencontres du CJFCB (voir priorité 2 orientation B) afin de permettre aux enseignants de se rencontrer tous ensemble sans affecter la demande en suppléant au sein du CSF. À l'opposé des conseils scolaires anglophones, où les enseignants se rencontre tous ensemble 1 fois par mois de 8h35 à 09h50 et que les cours ne commencent qu'au 2^e bloc (journée de 4 blocs), l'école Jules-Verne a plutôt favorisé de libéré les enseignants en groupe de 2 blocs (journée de 3 blocs) pendant que les élèves sont dans des conférences et activités organiser par le CJFCB.

Moyen ou budget requis

- ✓ ETP, heures d'AP, montant, développement professionnel, etc.
- ✓ La mise en place de ce projet demande une modification à l'horaire de façon à ce que les cours débutent à 10h00 à raison d'un (1) jour par mois.
- Ou
- ✓ La mise en place de ce projet demande une modification à l'horaire de façon à ce que les cours soient levés pour permettre la tenue des activités de la CIFCB.
- ✓ Ce projet sera possible s'il est relié au projet de l'orientation B sous la rubrique « une culture vivante et engagée » pour s'assurer de l'éducation des élèves lors de la libération de enseignants.

Objectifs envisagés

- ✓ À court terme : Permettre aux enseignants de se rencontrer sans que ces rencontres soient annulées à cause de manque de suppléants au CSF
- ✓ À moyen terme : Développer la progression des apprentissages, des activités pédagogiques et les compétences essentielles chez nos élèves afin que les enseignants puissent les mettre à profit dans tous les cours (multidisciplinarité).

Tableau récapitulatif

	Situation de départ	Objectifs envisagés			
		2017-18	2018-19	2019-20	2020-2021
Cible chiffrée	Difficulté de tenir des rencontres entre les enseignants à cause du manque de personnel. Peu ou pas de projets communs (interdisciplinarité)	*Mise en place de 3 rencontres de collaboration.	*Poursuivre les rencontres entre enseignants. En augmenter le nombre à 6.	*Poursuivre les rencontres entre enseignants pour en avoir une par mois (10)	
Aucune annulation de rencontre de collaboration.		*Identifier et débiter la mise en œuvre des projets interdisciplinaires	*Continuer à encourager les projets interdisciplinaires		
# de projets interdisciplinaire		* Mise en œuvre d'un (1) projet interdisciplinaire par niveau	* Mettre en œuvre un projet disciplinaire par semestre par niveau.		
# de documents de progressions des apprentissages		* Identifier et débiter la construction de progression des apprentissages par matière.	*Finaliser la mise en place de la progression des apprentissages.		

		* Mise en place d'un plan pour abordé et encadré l'auto-évaluation de toutes les compétences essentielles par les élèves de 7 à 9.	* Faire un retour sur la mise en place de l'auto-évaluation des compétences essentielles par les élèves de 7 à 9.		
--	--	--	---	--	--

UNE CULTURE VIVANTE ET ENGAGÉE

ORIENTATION A

Une construction identitaire qui favorise la diversité et l'épanouissement

OU... Orientation B ci-après

Intitulé de l'initiative

Le programme sportif.

Rationnel

La pratique d'activités physiques procure de nombreux bienfaits et est un élément essentiel d'un mode de vie saine. Pour ce faire, il est important d'offrir à nos élèves une structure dès leur plus jeune âge, qui leur permet de s'épanouir dans un milieu qui favorise les saines habitudes de vie. Favoriser la santé et le bien-être de nos élèves permet à ceux-ci de développer un sentiment d'appartenance à son milieu et à la communauté francophone. Le programme sportif de Jules-Verne fait appel à la collaboration, voire l'embauche d'entraîneur sportif.

Par le fait même, il contribue à tisser des liens avec notre communauté et permettre à nos élèves de s'épanouir par le biais d'activités sportives organisées. La participation quotidienne à différents types d'activités physiques à une incidence sur notre savoir-faire physique et sur nos objectifs de santé et de forme physique. L'appartenance à une équipe sportive permet aussi aux élèves de développer des capacités de leadership de gestion des soi et d'utilisation de la langue française à des fins autres qu'académiques.

La participation à une équipe sportive permet aussi d'augmenter le sentiment d'appartenance à l'école (et à une communauté). Ce faisant une telle initiative permet aussi de contrer l'exode observé de nos élèves entre la 7^e et 8^e année. Certains élèves nous quittant pour joindre une école proposant une équipe sportive particulière.

Description de l'initiative

Nous ciblons la population entière de Jules-Verne, de la 7^e à 12^e année. Nous voulons nous assurer de permettre à tous nos élèves l'occasion de participer à des activités sportives à leur niveau d'habiletés. Nous faisons maintenant partie de deux ligues compétitives : la ligue GVISA (Greater Vancouver Independent Schools Athletics Association) et la ligue du Vancouver School Board (VSB). Nous avons déjà été en mesure d'offrir à environ 100 de nos élèves la chance de participer à une de nos équipes pour l'année scolaire 2016-2017. Depuis septembre nous avons formé trois équipes de volleyball, deux équipes de basketball, une équipe de lutte, deux équipes de cross-country, et deux équipes de soccer. Cette année les 7^e années de Jules-Verne ont été acceptées de joindre la ligue du VSB comme

participant compétitif pour tous les sports. Avant d'être acceptée comme participant dans les 2 ligues, la communauté ne connaissait pas l'école Francophone Jules-Verne. Nous avons créé un beau partenariat avec plusieurs Écoles Secondaires dans notre communauté. En ce moment nous partageons une équipe de lutte avec l'école Secondaire Éric Hamber. Notre gymnase est devenu très populaire dans la communauté sportive du Grand Vancouver. Chaque semaine nous sommes fiers d'accueillir une variété d'écoles pour des matchs. Nous voulons continuer cette belle collaboration avec nos partenaires. De plus, nous accueillons cette année un ancien de Jules-Verne qui agit en tant qu'entraîneurs d'une équipe sportive. C'est pour lui l'occasion de revenir dans la communauté francophone.

Moyen ou budget requis

- ✓ ETP, heures d'AP, montant, développement professionnel, etc.
- ✓ Un montant de \$5,000 pour défrayer le cout des entraîneurs et du transport des élèves lors des joutes et tournois à l'extérieur.
- ✓ 0,1429 ETP en Coordination sportive

Objectifs envisagés

- ✓ À court terme : Augmenter le nombre d'élèves impliqués dans les activités sportives, rétention de la clientèle, promouvoir les saines habitudes de vie chez nos élèves.
- ✓ À moyen terme : Que nos anciens élèves reviennent dans la communauté francophone s'impliquent en tant qu'entraîneurs bénévoles. Nous en avons déjà un cette année.

Tableau récapitulatif

	Situation de départ	Objectifs envisagés			
		2017-18	2018-19	2019-20	2020-2021
Cible chiffrée	De 2013 à 2016 nous ne faisons partie d'aucune ligue sportive. En 2016-2017 nous voyons une centaine d'élèves (garçons et filles) participer dans 2 ligues compétitives dans la région du Grand Vancouver.	*175 élèves participent aux différentes équipes sportives de l'école Jules-Verne. * 1 ancien élève qui agit en tant qu'entraîneur * 18 équipes	*225 élèves participent aux équipes sportives de l'école Jules-Verne. *4 élèves et 1 anciens élèves qui agit en tant qu'entraîneur *Ajouts d'équipes surtout en 7 ^e -8. (19 équipes) *Maintenir les équipes sportives offertes l'an passée.	*Que + de 75% des élèves participent à au moins une équipe sportive de l'école Jules-Verne. *Avoir 7 à 10 équipes entraîné par des élèves ou anciens élèves. *Division de nos équipes Sr (Création d'équipe Jr) *Maintenir les équipes sportives offertes l'an passée.	

ORIENTATION B

Une culture de collaboration qui repose sur des valeurs communes à travers l'école, la famille et la communauté

Cette orientation est liée à la priorité 1 orientation B

Intitulé de l'initiative

L'école culturelle et communautaire. Projet de travail sur l'identité culturelle de nos élèves de 7^e à la 12^e année qui leur permettra de découvrir et travailler sur leur identité culturelle en tant que francophone ainsi que des habiletés apprises en tissant des liens avec la communauté.

Rationnel

Ce projet est directement relié au projet de la priorité 1 orientation B qui fait référence à la modification de l'horaire pour permettre aux enseignants de se concerter. L'un ne va donc pas sans l'autre. Afin de permettre à nos enseignants de se rencontrer lors des journées de travail, il nous faut nécessairement les libérer. Nous avons donc décidé de faire appel au Conseil jeunesse qui sera responsable de trouver à l'intérieur de la communauté francophone de Vancouver, des partenaires, voire des parents d'élèves pour offrir à nos élèves des ateliers éducatifs et des expériences enrichissantes en français.

L'apprentissage peut souvent être enrichi par la collaboration avec des membres de la communauté. Ceux-ci peuvent apporter leur expertise et leur point de vue basés sur leurs propres expériences de vie et, afin d'améliorer l'apprentissage des élèves. Les enseignants seront encouragés à intégrer ces expériences à l'apprentissage de leurs élèves lorsque cela est possible et approprié.

Il est particulièrement bénéfique de coopérer et de travailler avec des experts de la communauté lors d'un apprentissage. C'est le point de départ de l'école culturelle et communautaire. Un projet impliquant des membres de la communauté francophone permettra à nos élèves de vivre des expériences positives, de créer et entretenir des contacts avec leur communauté et adhérer à la communauté francophone lorsqu'ils seront adultes.

Description de l'initiative

L'école secondaire Jules-Verne en partenariat avec le CJFCB désire mettre en place une série d'ateliers pour les élèves lors des rencontres de concertation.

Préalablement à chacune des sessions, les élèves se sont inscrits dans un atelier de leur choix et ont participé à cet atelier pour la durée de la session. Les élèves auraient le choix à travers une quinzaine d'ateliers.

Exemples d'ateliers possibles :

Improvisation, Danse, Cuisine, Académie de soccer, Photographie, Radio, Arts martiaux, Initiation au Droit, Introduction à l'après secondaire et Yoga sont quelques exemples d'activités qui ont été offertes aux élèves.

Le rôle du CJFCB est de recruter les formateurs et leur fournir toute l'information nécessaire à la préparation de leur atelier, fournir à l'école, quelques semaines avant le début de la session, la liste et description des ateliers offerts ainsi que de fournir une plateforme d'inscription afin que le tout soit partagé aux élèves. Délivrer l'animation de toutes les séances prévues au courant de l'année scolaire.

Le rôle de l'école Jules-Verne est de transmettre l'information des ateliers aux élèves, s'assurer que ceux-ci s'inscrivent à un atelier et faire les suivis nécessaires après avoir reçu la liste des inscriptions au CJFCB et de mettre à disposition des formateurs les locaux et l'appui disciplinaire nécessaire.

Moyen ou budget requis

✓ ETP, heures d'AP, montant, développement professionnel, etc.

Pour le projet de cette année :

- ✓ Coordination du projet : 15 jours x 200\$/jour = 3 000\$
- ✓ Animation des ateliers : 20 formateurs x 3 ateliers x 80\$ = 4 800\$
- ✓ Frais de matériel et déplacements : 1 000\$
- ✓ Total : 8 800\$

Donc en augmentant le nombre d'atelier à 6 pour l'an prochain nous nous atteindrions à :

- ✓ Total : 13 600\$ pour 2018-2019

Objectifs envisagés

- ✓ À court terme : Permettre aux enseignants de se rencontrer et échanger sur leurs pratiques. Augmenter le sentiment d'appartenance à la langue française chez la communauté étudiante y compris lors des moments non structurés.
- ✓ À moyen terme : Observer significativement l'utilisation du français dans les moments non-structurés. Augmentation des liens avec la communauté ainsi que les moments d'échange.

Tableau récapitulatif

	Situation de départ	Objectifs envisagés			
		2017-18	2018-19	2019-20	2020-2021
Cible chiffrée	Les élèves ont un faible sentiment d'appartenance en ce qui concerne la consommation de la culture francophone et l'utilisation de la langue dans les moments non-structurés	Augmentation de l'appartenance à la culture francophone per la consommation et la production de produits culturels francophone	Augmentation de la population étudiante après la 7 ^e année. Augmentation de l'utilisation du français en dehors des périodes structurées.	Augmentation de la population étudiante fréquentant les activités culturelles francophones à l'extérieur des heures de classe.	

PRIORITÉ #3
DES HABILITÉS ESSENTIELLES DE VIE ET D'AVENIR

ORIENTATION A
Un apprentissage socio-émotionnel qui repose sur la conscience sociale et la prise de décision responsable
OU... Orientation B ci-après

Intitulé de l'initiative

Projets environnementaux : Espace potager urbain et mur végétal purificateur d'air

Rationnel

Les projets environnementaux sont orientés vers les enjeux d'importance locale et mondiale. Avec la collaboration d'Albor Pacifique, nous aimerions mettre en place d'un projet d'espace potager urbain ainsi qu'un mur végétal purificateur d'air. Ces deux projets nous permettront de sensibiliser nos élèves non seulement au concept de durabilité, mais aussi au mandat que s'est fixé la municipalité de Vancouver, celui de devenir la ville la plus verte du monde d'ici 2020. En intégrant l'école au plan d'action de la ville, le projet d'espace potager urbain répond ainsi plus particulièrement aux différents objectifs fixés par Vancouver, celui du développement d'une production alimentaire locale et de la mise en place d'une politique d'agriculture urbaine. De plus en intégrant ces deux projets, l'élève sera en mesure de développer des compétences multidisciplinaires en : science, mathématiques, formation technologique, éducation artistique et sciences humaines.

Description de l'initiative

Selon les études qui seront effectuées, procéder à la construction soit d'un mur vert et/ou d'une serre hydroponique.

Moyen ou budget requis

- ✓ ETP, heures d'AP, montant, développement professionnel, etc.
- ✓ Budget cycle de conférences extérieures et visites

- ✓ Budget indicatif (études techniques, esquisse, avant-projet, matériaux, réalisations, finitions, suivi après vente) : \$ 50.000. Budget disponible auprès du programme EcoNova (\$ 25.000 a priori). Part Jules Verne : \$ 25.000

Objectifs envisagés

- ✓ À court terme : Prise de conscience des enjeux environnementaux, prise de conscience des défis alimentaires, création d'un cours de sciences appliquées (agroécologie, techniques hydroponiques...) ouvert aux élèves de 9 à 12.
- ✓ À moyen terme : Pérennisation du cours et création d'une filière sur plusieurs années (en fonction des nombres) ; coopération et échanges avec d'autres écoles (BC, hors BC, hors pays) disposant d'installation similaires et travaillant sur d'autres espèces ; soutien de la municipalité de Vancouver pour une communication externe.

✓ À moyen terme + : Production régulière de fruits, légumes et herbes pour une consommation ou un usage interne à l'école (transformation et proposition de repas, donations, ventes...)

Tableau récapitulatif

	Situation de départ	Objectifs envisagés			
		2017-18	2018-19	2019-20	2020-2021
Cible chiffrée	Nul	<p>Construction d'une serre</p> <p>Le projet n'a pas eu lieu.</p> <p>Un projet multidisciplinaire sur le thème des changements climatiques intégré aux différents cours impliquant une manifestation et différents évènements a eu lieu durant l'année</p>	<p>Planification et installation/construction</p> <p>Création d'un club chapeautant l'installation et la construction. Planification en vue de l'implémentation.</p>	<p>Utilisation des installations en fonction des guides pédagogiques Éconova.</p> <p>Transformation du club en cours? (Est-ce que la forme club est mieux adapté ?)</p>	

ORIENTATION B

Une préparation à l'après secondaire par une approche flexible et expérientielle

Intitulé de l'initiative

À déterminer

Rationnel

Description de l'initiative

Moyen ou budget requis

✓ ETP, heures d'AP, montant, développement professionnel, etc.

Objectifs envisagés

✓ À court terme :

✓ À moyen terme :

Tableau récapitulatif

	Situation de départ	Objectifs envisagés			
		2017-18	2018-19	2019-20	2020-2021
Cible chiffrée					

CONCLUSION

La mise en œuvre du plan stratégique du CSF doit être une tâche essentielle du bureau central et de chaque école. Le projet éducatif de chaque établissement doit répondre à cette mission.

En 2017-18, un nouveau protocole des Langues officielles en éducation (PLOÉ) sera élaboré pour les cinq (5) années suivantes (2018-2023). Celui-ci sera également établi en corrélation avec le plan stratégique 2016 du Conseil scolaire francophone (CA public 28 mai 2016, 6.2).

Récapitulatif :

Initiative	ETP	\$
1.A – Math + / cours NS	0,2381	-
1.B – Collaboration	-	-
2.A – Sports	0,1429	5 000
2.B – CJFCB	-	13 600
3.A – Éconova	-	25 000
3.B – À déterminer	-	-
Total :	0,3810 ETP	43 600 \$

John Morin
PRÉSIDENT

5 avril 2018
ADOPTÉ



Politique d'intégrité

À l'attention des apprenants et apprenantes de 10-11-12 de l'école secondaire Jules-Verne

I. Philosophie et principes

Aujourd'hui, les nouvelles technologies sont indispensables pour bien des apprenants et apprenantes dans le cadre de leurs recherches, mais également dans la conception de leurs travaux. Bien que la majorité des apprenants et apprenantes ont de bonnes intentions lorsqu'ils ou elles les utilisent, l'intégrité de leurs recherches est aisément compromise.

L'école secondaire Jules-Verne s'engage à promouvoir et respecter l'intégrité en milieu scolaire. L'intention de ce document est de définir l'intégrité au sein de l'établissement, les responsabilités des divers partis impliqués dans la communauté scolaire, les sanctions en cas de mauvaise conduite et des conseils pour l'éviter.

1. L'intégrité

L'école Jules-Verne vise le développement de ses apprenants et apprenantes en tant que « citoyens du monde, responsables et engagés » (vision de l'école Jules-Verne). Aussi, dans le respect de cette vision, tous les membres de la communauté scolaire de l'établissement adhèrent à des principes d'intégrité et d'honnêteté. Ils possèdent « un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité de chaque individu, des groupes et des communautés. Ils sont responsables de leurs actes et de leurs conséquences » (profil de l'apprenant). L'intégrité au sein de l'établissement se définit donc comme « un ensemble de valeurs et de compétences permettant de promouvoir l'intégrité de chacun ainsi que les bonnes pratiques dans le cadre de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation » (Intégrité en milieu scolaire, 2009).

2. La fraude

La fraude inclut les six cas suivants :

- a. Le plagiat : « l'apprenant ou l'apprenante présente, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans mentionner correctement, clairement et explicitement les sources correspondantes ». Voici des exemples de situation de plagiat :
 - Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source ;
 - Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans indiquer la provenance ;
 - Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source ;
 - Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord) ;
 - Acheter un travail sur le Web.
- b. La collusion : « l'apprenant ou l'apprenante contribue à la fraude d'un autre apprenant ou apprenante, par exemple en autorisant qu'un autre apprenant ou apprenante copie son travail ou le présente comme sien pour l'évaluation ;
- c. La reproduction d'un travail : l'apprenant ou l'apprenante présente un même travail pour différentes composantes d'évaluation et/ou différentes modalités requises [pour l'obtention d'un diplôme] ;
- d. La traduction d'un travail ; l'utilisation d'un passage traduit, toutes langues confondues, pour un travail sans en citer la source est considérée comme une forme de plagiat ;
- e. La mauvaise conduite lors d'un examen :
 - i. L'introduction de matériel non autorisé à un examen (cellulaire, notes de cours, étui crayon, cartable, etc.) ;
 - ii. Un comportement de nature à perturber le déroulement de l'examen ou à distraire les autres apprenants et/ou apprenantes ;
 - iii. Échanger des informations ou faciliter de quelque façon que ce soit la transmission d'informations relatives au contenu [de l'examen] ;
 - iv. Toute communication avec un autre apprenant pendant l'examen ;
 - v. Voler des copies d'examen ;
 - vi. Utiliser une calculatrice non autorisée durant un examen ;
 - vii. Usurper l'identité d'un apprenant ;
- f. Tout autre comportement procurant un avantage déloyal à un apprenant ou apprenante ou affectant les résultats d'un autre apprenant ou apprenante « (par exemple, falsification d'un dossier de CAS, divulgation ou réception d'informations émanant des apprenants et relatives au contenu d'une épreuve dans les 24 heures qui suivent la fin d'une épreuve écrite, quels que soient les moyens de communication et les médias utilisés) » (Règlement général du diplôme, 2014).

II. Rôles et responsabilités

1. Les apprenants ou apprenantes

Selon le guide de l'IB, l'intégrité en milieu scolaire, 2009, est définie : « La responsabilité de s'assurer que le travail soumis à l'évaluation est authentique et que les idées ou le travail empruntés à autrui ont tous été correctement mentionnés, revient en fin de compte aux apprenants. Il est attendu des apprenants et apprenantes qu'ils ou elles respectent toutes les dates limites imposées par l'établissement [...]. Il est attendu de chaque apprenant ou apprenante qu'il ou elle passe en revue son travail avant de le soumettre à l'évaluation, et ce afin de relever les passages, données, graphiques, photographies, programmes informatiques, etc., dont la source n'a pas encore été citée. »

Il est donc de la responsabilité de l'apprenant ou l'apprenante de :

- i Faire la preuve que le travail soumis est bien le résultat de son labeur (en cas de fraude, l'apprenant ou l'apprenante doit assumer la responsabilité de son travail, même si elle n'est pas intentionnelle) ;
- ii Réviser son travail avant de le soumettre à l'évaluation ;
- iii Respecter les normes de référencement MLA ou celles présentées par l'enseignant ;
- iv S'assurer que toutes les idées et le travail empruntés à autrui sont correctement cités ;
- v Respecter la date de remise du dit travail ;
- vi Respecter les exigences et les critères de la tâche demandée, (en cas de doute, s'informer auprès de l'enseignant superviseur de la tâche) ;
- vii Dans le cadre de cours IB; avoir pris connaissance et comprendre le document « Règlement général du Programme du diplôme » ainsi que cette présente politique d'école sur l'intégrité en milieu scolaire ;
- viii Signer le contrat d'engagement en matière de politique d'intégrité en milieu scolaire.

2. L'équipe pédagogique

Il est de la responsabilité de tous les membres de l'équipe pédagogique de l'école de :

- i Dans le cadre de cours IB ; comprendre et respecter les principes d'intégrité définis dans le « Règlement général du Programme du diplôme IB destiné aux apprenants et à leurs représentants légaux » et dans la présente politique d'intégrité ;
- ii Transmettre de façon écrite les exigences et critères de la tâche demandée ;
- iii Transmettre les connaissances et les compétences pratiques liées à l'intégrité ;
- iv S'assurer que toute source citée dans un travail est systématiquement référencée (image, musique, film, texte, idée, style, etc.) ;
- v Veiller à ce que les apprenants ou apprenantes maîtrisent les différentes méthodes d'intégration d'une citation dans un travail authentique (la citation directe, la paraphrase, le détachement, etc.) ;
- vi S'assurer que les apprenants ou apprenantes maîtrisent un style de référencement enseigné explicitement en classe ;
- vii S'assurer que les évaluations ainsi que les travaux sont des documents authentiques.

3. Les membres de la direction

Il est de la responsabilité de la coordination et de la direction de l'école :

- i D'avoir pris connaissance, de comprendre et de respecter tous les documents liés à la politique d'intégrité ;
- ii De s'assurer que la communauté scolaire adhère et respecte la politique mise en place ;
- iii De favoriser une culture scolaire valorisant l'intégrité académique ;
- iv D'informer parents et apprenants ou apprenantes des attentes de l'école en matière d'intégrité en milieu scolaire ;
- v De s'assurer de la bonne mise en application des règles de l'IB en matière de conduite des examens IB (la date et l'heure, sécuriser les épreuves, assurer la supervision continue lors d'une épreuve, respecter le temps prescrit pour une épreuve, etc.).

4. Les parents

Il est de la responsabilité des parents de :

- i Prendre connaissance et comprendre tous les documents liés à la politique d'intégrité ;
- ii Promouvoir les valeurs et principes d'intégrité en matière d'authenticité et de propriété intellectuelle ;
- iii Signer le contrat d'engagement en matière de politique d'intégrité en milieu scolaire.

III. Conseils pour éviter la mauvaise conduite

1. Le plagiat :

Indiquer explicitement et clairement les idées, les propos, le travail d'une autre personne, ou tout matériel traduit, en utilisant les méthodes de référencement acceptées ; soumettre le travail à <http://turnitin.com>.

2. La collusion :

Il n'est pas possible d'utiliser le travail d'un autre apprenant ou apprenante en le présentant comme le sien ou s'assurer que la contribution de chacun et chacune est clairement définie lors d'un travail collaboratif.

3. La reproduction d'un travail :

S'assurer d'être le plus créatif possible, s'assurer que le travail ne reproduit pas des travaux antérieurs, vérifier auprès de l'enseignant ou enseignante superviseur en cas de doute.

4. La mauvaise conduite lors d'un examen :

S'assurer de lire attentivement et respecter l'affiche intitulée « Déroulement des examens - avis aux apprenants », connaître le matériel autorisé en salle d'examen, ne pas perturber le bon déroulement des examens.

IV. Mauvaise conduite

La fraude et le plagiat sont sévèrement punis par l'IB et l'école et peuvent mener à la perte du diplôme IB et/ou de crédits de la province. En cas de suspicion de mauvaise conduite en matière d'intégrité, le comité d'intégrité, formé d'un membre de la direction-adjointe, de la personne responsable de la coordination du programme et de l'enseignant ou l'enseignante concerné, fera enquête en respectant la présente politique.

En cas de doute sur l'authenticité d'un travail, la procédure qui suit s'applique.

1. Procédure

a. Suspicion de fraude

Il revient principalement à l'enseignant ou l'enseignante responsable d'une tâche de signaler tout doute de fraude ou de plagiat dans un travail à la personne responsable de la coordination du programme.

b. Rencontre du comité afin de déterminer la fraude

Les membres du comité se rencontrent afin de déterminer s'il s'agit d'un incident de mauvaise conduite et si tel est le cas, de la gravité de celui-ci.

c. Rencontre avec l'apprenant ou l'apprenante

L'apprenant ou l'apprenante pourra s'expliquer sur les circonstances de l'incident auprès du comité.

d. Information des parents en cas de poursuite

Suite aux explications de l'apprenant ou l'apprenante, le comité décidera s'il poursuit ou non l'enquête. En cas de poursuite des procédures, les parents de l'apprenant ou l'apprenante seront informés du processus.

e. Prise de sanction

Le comité d'intégrité prendra sa décision finale en respectant l'article 21 du Règlement général du diplôme dans le cas d'évaluation IB. Les parents et l'apprenant ou l'apprenante seront informés des conséquences et des sanctions selon la décision du comité.

2. Sanctions

Le comité appliquera l'une ou les sanctions suivantes en fonction des circonstances de l'incident.

a. Note de 0.

L'apprenant ou l'apprenante se voit remettre la note de 0 sur son travail ou tout autre type d'évaluation.

b. Note écrite dans le dossier de l'apprenant ou l'apprenante

Un rapport de mauvaise conduite sera consigné dans le dossier officiel de l'apprenant ou l'apprenante.

c. Annulation de l'inscription aux examens du cours du diplôme

L'école annulera l'inscription officielle de l'apprenant ou l'apprenante aux examens du cours du diplôme.

3. Appel

Les parents ou l'apprenant ou l'apprenante peuvent faire appel auprès de la direction de l'école.

La direction entendra les arguments des deux parties (parents/apprenant/apprenante vs comité) et tranchera sur le maintien ou non de la sanction. La décision sera finale.

Si le travail a été envoyé à l'IB à des fins d'évaluation ou en cas de mauvaise conduite en salle d'examen, la personne responsable de la coordination du programme IB devra informer l'Organisation du Baccalauréat International qui déterminera les sanctions en cas de mauvaise conduite avérée.

V. Révision de la politique

La politique d'intégrité est remise au comité de partenaires, qui est chargé de travailler en collaboration avec le comité du personnel enseignant qui doit l'approuver. Une fois le document approuvé, il est remis au comité de partenaires pour adoption.

La politique d'intégrité est transmise à tous les intervenants et/ou intervenantes de la communauté école.

L'école secondaire Jules-Verne s'engage à mettre à jour sa politique d'intégrité au plus tard tous les cinq ans ou selon des circonstances particulières demandant une révision de la dite politique. Le comité de révision formé d'enseignants et/ou d'enseignantes procède à la révision de la politique d'intégrité en consultant le personnel enseignant.

Politique d'intégrité mise à jour le : 13 février 2018

Documents cités

« Éviter le plagiat ». Service des bibliothèques. UQAM. Web. 29 juin 2016.

Intégrité en milieu scolaire. Organisation du Baccalauréat international. Cardiff. 2009.

Profil de l'apprenant de l'IB. Organisation du Baccalauréat international. Cardiff. 2013.

Règlement général du diplôme. Organisation du Baccalauréat international. Cardiff. 2014.

Politique CSF A-100-3 (Emploi du masculin et du féminin)


PRÉSIDENT

5 avril 2018
ADOPTÉ

